



## **ACTIONS INTERNATIONALES**

### **THEMATICS WATER FUND**

Investir dans des sociétés internationales  
dont les services et technologies contribuent  
positivement au thème mondial de l'eau

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.



# THEMATICS WATER FUND



Voir  
définitions  
page 4

- Accéder à une gestion thématique sur un marché en croissance : le secteur de l'eau
- Exploiter l'ensemble des opportunités sans contraintes géographiques ni de taille de capitalisation
- Bénéficiez d'une gestion «thématique» intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans sa sélection de valeurs

## EXPLOITER L'ENSEMBLE DES OPPORTUNITES SANS CONTRAINTES GEOGRAPHIQUES NI DE TAILLE DE CAPITALISATION

Le fonds est géré dans une optique thématique et n'est donc soumis à aucune des contraintes habituelles en termes de secteurs, zones géographiques et capitalisations boursières. Les gérants peuvent donc chercher à exploiter l'ensemble des opportunités d'investissement à long terme dont les valorisations sont intéressantes selon la société de gestion. Le fonds investira principalement dans des sociétés cotées à travers des actions internationales.

Les opportunités d'investissement dans le secteur de l'eau étant nombreuses, les gérants du fonds peuvent ainsi construire un portefeuille diversifié (à travers les différents vecteurs de croissance du secteur de l'eau) et diversifié en fonction de leurs convictions.

## UNIVERS D'INVESTISSEMENT DE L'EAU

Efficienc e de la demande	Contrôle de la pollution	Infrastructures de gestion de l'eau
Consommateurs	Mesure	Services aux collectivités réglementées
Distributeurs	Gestion des déchets	Concessions
Industrie		Technologies
Agriculture		
250 milliards USD	200 milliards USD	250 milliards USD
2023 + 6- 15%	2023 + 6- 8%	2023 + 3- 8%

Source : Ostrum AM\_mai 2019

## ACCÉDER A UNE GESTION THEMATIQUE SUR UN MARCHÉ EN CROISSANCE : LE SECTEUR DE L'EAU

L'eau est un besoin de base, non seulement pour la vie des hommes mais aussi pour le développement économique. Cette ressource est limitée et son approvisionnement devient un enjeu majeur pour accompagner les croissances démographiques et économiques.

La demande en technologies et en services d'approvisionnement en eau ne cesse ainsi d'augmenter, ce qui peut offrir aux entreprises présentes sur ce marché des leviers de croissance à long terme. L'investissement dans ce secteur représente alors une réelle opportunité d'investissement innovante selon la société de gestion.

**POINT D'ATTENTION** Thematics Water Fund permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 5 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers S.A.

## BÉNÉFICIEZ D'UNE GESTION «THÉMATIQUE» INTÉGRANT DES CRITÈRES ESG (ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE) DANS SA SÉLECTION DE VALEURS

Les gérants du fonds Thematics Water Fund possèdent une bonne expérience de l'investissement dans des stratégies thématiques. Dans le cadre de la gestion de ce fonds, ils se focalisent sur la thématique de l'eau, dont ils ont une connaissance approfondie et pour laquelle ils ont tissé un réseau de contacts.

Au-delà de leur expertise sur cette thématique spécifique, les gérants intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement. Ces filtres peuvent être pris en compte lors de différentes étapes notamment lors de la définition des frontières d'investissement (exclusion de « sujets controversés »), la génération d'idées (utilisation de recherche ESG) ou encore la sélection des valeurs (valorisation des sociétés).

Pour plus d'informations sur la politique ESG et l'approche des exclusions : [www.thematics-am.com](http://www.thematics-am.com)

## PROFIL DE RISQUE

**Thematics Water Fund n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital.** Le fonds est principalement soumis aux risques suivants : actions, taux de change, investissement international, sociétés à grande capitalisation, sociétés de petite capitalisation, changements de législation et / ou de régimes fiscaux, concentration du portefeuille, marchés émergents, investissement dans des Actions A via les programmes Stock Connect<sup>(1)</sup>, risque ESG, risque de concentration géographique.

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment managers International.

Indicateur Synthétique de Risque<sup>(2)</sup> : 1 2 3 4 **5** 6 7

<sup>(1)</sup> Connexion entre les marchés d'actions de Shenzhen et de Hong Kong.

<sup>(2)</sup> Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif d'investissement durable du Thematics Water Fund est de contribuer à l'échelle mondiale à la fourniture universelle d'eau propre, à la prévention et au contrôle de la pollution de l'eau et, plus largement, à l'utilisation et à la protection durables de toutes les ressources en eau à l'échelle mondiale, tout en générant une croissance à long terme du capital, au moyen d'un processus d'investissement qui inclut systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »). L'atteinte de l'objectif extra-financier est fondé sur la réalisation d'hypothèses faites par le gérant financier.

### EN SAVOIR +

**Les critères ESG** (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont des critères d'analyse qui permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises. Ces critères peuvent par exemple être :

- les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets pour le pilier E
- la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés pour le pilier S
- la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration pour le pilier G

Source : [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr)

## ■ EN SAVOIR TOUJOURS +

	Part H/R	Part H/I
<b>Société de gestion</b>	Natixis Investment Managers S.A	
<b>Gestionnaire financier par délégation</b>	Thematics Asset Management	
<b>Nature juridique</b>	Compartiment de Natixis International Funds (Lux), SICAV	
<b>Risque de perte en capital</b>	Oui	
<b>Classification</b>	Non applicable	
<b>Nourricier</b>	Non	
<b>Durée de placement recommandée</b>	5 ans	
<b>Devise de référence</b>	USD	
<b>Indice de référence</b>	A titre informatif uniquement : MSCI All Country World. Cet indice mesure la performance des marchés boursiers pour 23 pays développés et 24 pays émergents. Il est composé des indices MSCI World et MSCI Emerging Market Index. Il est disponible sur <a href="http://www.msci.com">www.msci.com</a> . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le Fonds.	
<b>Classification SFDR</b>	Article 9	
<b>Proportion minimale :</b> - d'alignement à la taxonomie <sup>(1)</sup> - d'investissements durables	0% 90%	
<b>Date de création</b>	07/12/2018	
<b>Code ISIN</b>	LU1951227419	LU1951226445
<b>Éligibilité</b>	Compte-titres ordinaire, contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE	
<b>Frais d'entrée<sup>(2)</sup> maximum</b>	4% acquis au réseau distributeur	
<b>Frais de sortie<sup>(2)</sup></b>	Néant	
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	2,10 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre → dont rétrocession au réseau distributeur : 1%	1,20 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en décembre 2021. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre → dont rétrocession au réseau distributeur : 0,60%
<b>Coûts de transaction</b>	0,3 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	
<b>Souscription minimale initiale</b>	1 000 USD ou équivalent	100 000 USD ou équivalent
<b>Commission de superperformance</b>	Néant	
<b>Valorisation</b>	Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg au cours duquel la Bourse de New York et le NASDAQ sont ouverts	
<b>Heure de centralisation</b>	13h30	
<b>Indicateur Synthétique de Risque<sup>(3)</sup></b>	1 2 3 4 <b>5</b> 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1951227419/detail> pour la part H/R et <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1951226445/detail> pour la part H/I. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1951227419/detail> pour la part H/R et <https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/LU1951226445/detail> pour la part H/I.**

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site [www.llelabelisr.fr](http://www.llelabelisr.fr).

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

## MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Thematics Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Thematics Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Thematics Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Thematics Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : [www.thematics-am.com](http://www.thematics-am.com). Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds, se référer au prospectus et au site internet du gérant financier. L'attention des investisseurs est attirée sur les risques de conflits d'intérêts potentiels pouvant exister du fait des liens capitalistiques existants entre le Groupe BPCE et les entités mentionnées ci-dessous.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française. Document non contractuel. Achevé de rédiger en février 2023.

**Thematics Water Fund** est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis International Funds (Lux) I, gérée par Natixis Investment Managers SA (délégataire : Thematics Asset Management).

**Natixis Investment Managers S.A.** Filiale de Natixis Investment Managers. Société anonyme au capital de 21 000 000 euros. Immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115843. Société de gestion autorisée au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**Natixis Investment Managers International** – 43, avenue Pierre Mendès-France – CS 41432 – 75648 Paris cedex 13 France – Tél. : 01 78 40 80 00. Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – APE 6630Z – TVA : FR 203 294 507 38. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris - [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

**BPCE** - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.